**OFFRE D’EMPLOI**

**Chauffeur classe 3**

**(classe 1, un atout)**

**Durée :** Poste permanent

**Responsabilités :** Vous conduisez des camions et ou semi-remorques et effectuez diverses tâches reliées à la voirie et au déneigement. Vous inspectez les systèmes et équipements des véhicules avant le départ, vous signifiez les bris et effectuez certaines tâches relatives à l’entretien et à la propreté des camions et de la machinerie. Vous pouvez aussi être appelé à agir comme journalière ou journalier, vous effectuez divers travaux de déneigement, de nettoyage, d’entretien, de réparation et de construction selon les besoins. Vous pourriez aussi être appelé à prêter assistance à des ouvriers spécialisés, à charger, décharger et transporter des marchandises ou des matériaux.

**Exigences :**

* Posséder un permis de conduire classe 3 valide (classe 1 un atout).
* Diplôme d’études secondaires.
* Minimum cinq (5) années d’expérience dans des postes similaires incluant des tâches de déneigement (des tests d’aptitudes seront réalisés).
* Posséder de bonnes aptitudes pour la conduite de véhicules lourds;
* Posséder de bonnes aptitudes pour le travail d’équipe
* Détenir une attestation de réussite à un cours de sécurité générale sur les chantiers de construction; (CARTE ASP)
* Posséder les aptitudes physiques requises pour l’emploi;
* Faire preuve de disponibilité pour intervenir en dehors des heures régulières de travail;
* Avoir de l’expérience de travail manuel diversifié.
* Bonne forme physique sans restriction

**Rémunération :** Selon la convention collective en vigueur. Chauffeur classe 1, 26.19$ l’heure. Chauffeur classe 3, 23.97$ l’heure

Les personnes intéressées à postuler peuvent le faire à l’adresse courriel suivante : info@gslr.ca ou en personne au 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge, Qc, J0V 1B0. La personne retenue devra se soumettre à un test médical, une vérification des antécédents judiciaires et soumettre une copie récente de son dossier de conduite. Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront rejoints.

**Date d’entrée en fonctions** : dès que possible